

SEANCE DU 16 JUILLET 2009

L'An DEUX MILLE NEUF et le SEIZE JUILLET à 18 heures et 30 minutes,
Le Conseil municipal de la Commune de MONTREJEAU, légalement convoqué,
S'est réuni à la Mairie, sous la Présidence de M. MIQUEL Eric. **Maire.**

Présents : M. **MIQUEL** Eric **Maire.** M. **MANENT** Jean-Philippe. M. **BRILLAUD.**
M **LORENZI** Guy. **Adjoint.**

HENKINET Nicolas, **BALAT** Eric, **BALMOISSIERE** Patrick. **LAPEYRE** Jean. **RIQUELME** Stéphane.
AUDUREAU Gabriel, **TARISSAN** Martine, **ABASSIE** André, **ARROU** Anne-Marie, **DE AMORIN** Pascale,
BELLOUR Leila, **CAZALET** Noëlle.

Absents excusés : M **VERDIER.** Mme **FENARD.** Mme **DOTEZ,** M. **MORENO.** M. **MIQUEL** J.J. M. **ZAOUI.**

Procurations : **M.VERDIER** Donne procuration à M. MIQUEL E. **M. MIQUEL JJ** donne procuration à M. MANENT.
Mme FENARD donne procuration à M. ABASSIE.

Secrétaire de séance : M. BRILLAUD Philippe

Le compte rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité

VENTE DE LA PARCELLE SECTION B n° 1249 A MADAME ET MONSIEUR GONZALEZ

Monsieur Le Maire rappelle la délibération du 13 mai 2009 portant sur l'acquisition par les époux GONZALES de la parcelle Section B n° 1249 d'une contenance de 119 m² appartenant aux époux DAVAL.

Lors de la transaction, une erreur de bornage ancienne datant de la construction a été relevée par le Notaire chargé de l'enregistrement. Une partie de la construction et de la parcelle était toujours propriété de la commune de Montréjeau.

Afin de régulariser la situation, nous avons missionné une estimation par le service des domaines qui a proposé un prix de vente de 4 000 € (prix du marché sur la commune).

Cette erreur de bornage n'étant pas du fait des vendeurs et consécutive à une succession d'oublis, Monsieur Le Maire propose de céder la dite parcelle l'€uro symbolique.

Nous demanderons au Notaire, chargé de la vente, Maître VECCHIATO Alain, de reprendre les exposés de la modification dans l'acte de vente.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

ACCEPTE la proposition de Monsieur Le Maire,

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette vente.

CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE – ENTRETIEN ET REPARATIONS DE L'HÔTEL DE LASSUS

Monsieur Le Maire propose que dans le cadre de la « *convention de service – Entretien et Réparations de l'Hôtel de Lassus* » ; Monsieur MANENT Jean-Philippe, Premier Adjoint, soit habilité à signer la convention pour Monsieur Le Maire de Montréjeau.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur MANENT Jean-Philippe à signer la « convention de prestation de service – entretien et réparations de l'Hôtel de Lassus ».

ACQUISITION DE DEUX PÉDALOS POUR LA BASE DE LOISIRS

Monsieur Le Maire propose de remplacer certains pédalos de notre base de loisirs car leur mauvais état ne permet pas à notre collectivité de poursuivre leur location durant la période estivale.

La société « Profil-Nature » nous a transmis un devis s'élevant à la somme de 5 430 € HT (dont 850 € de frais de port) pour l'acquisition de deux pédalos.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur Le Maire à prélever les crédits nécessaires sur la section d'investissement du Budget Primitif 2009,

DÉCIDE de solliciter une subvention d'un montant le plus élevé possible auprès du Département.

CONVENTION D'OUVERTURE DE CRÉDIT À CONCLURE AVEC DEXIA CLF BANQUE

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire, vu le projet de contrat de DEXIA CLF Banque, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a pris les décisions suivantes :

ARTICLE 1^{er} : Pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, Le Conseil Municipal décide de contracter auprès de DEXIA CLF Banque une ouverture de crédit d'un montant maximum de **300 000,00 €** dans les conditions suivantes :

Montant : **300 000,00 €**

Durée : **12** mois

Index des tirages :

EONIA – Taux d'intérêts : index + marge de **130** points de base

EURIBOR 1 mois – Taux d'intérêts : index + marge de **80** points de base

Périodicité de facturation des intérêts : **Mensuelle**

Commission de réservation : **300,00 €**

ARTICLE 2 : Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le contrat d'ouverture de crédit avec DEXIA CLF Banque.

ARTICLE 3 : Le Conseil Municipal autorise le Maire à procéder sans autre délibération aux demandes de versement des fonds et aux remboursements des sommes dues, dans les conditions prévues par le contrat d'ouverture de crédit de DEXIA CLF Banque.

REMPLACEMENT D'UNE PORTE D'ENTRÉE À L'ÉCOLE MATERNELLE DU COURRAOU

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire, pour des raisons de sécurité, de remplacer la porte d'entrée de l'école maternelle du Courraou.

Monsieur Batmalle Jérôme nous a adressé un devis d'un mandat de 2 665 € (HT).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

DÉCIDE d'effectuer le remplacement de la porte d'entrée de l'école maternelle et de confier ces travaux à Monsieur Batmalle Jérôme,

DÉCIDE d'autoriser Monsieur le Maire à prélever les sommes nécessaires sur les crédits inscrits à la section d'investissement du Budget Primitif 2009,

DÉCIDE de solliciter une subvention d'un montant le plus élevé possible auprès du Département.

RÈGLEMENT DE FACTURES EN SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET 2009

Monsieur le Maire expose que notre collectivité a acheté divers matériels informatiques (ordinateur, logiciels...) dont le coût unitaire est inférieur à 500 €.

Il est souhaitable, afin de bénéficier de la récupération de la TVA, de prévoir le règlement des dépenses suivantes à la section d'investissement du Budget Primitif 2009.

➤ 1 unité centrale-Micro	coût :	413,88 € (HT)	495 € (TTC)
➤ 1 switch – 1 écran	coût :	129,54 €	154,93 € (TTC)
➤ 1 « Office PME »	coût :	219 € (HT)	261,92 €(TTC)

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

DÉCIDE d'assurer le règlement des matériels informatiques précités par prélèvement des crédits nécessaires sur la section d'investissement du Budget Primitif 2009.

ACQUISITION D'UNE TONDEUSE POUR LES SERVICES TECHNIQUES DE LA COLLECTIVITÉ

Monsieur le Maire expose qu'il est souhaitable de doter le service « espace verts » d'une nouvelle tondeuse afin d'assurer dans de bonnes conditions l'entretien et la tonte des divers jardins publics de notre ville.

Les établissements Espace Chlorophylle nous ont adressé un devis d'un montant de 1 187,29 € concernant l'acquisition d'une tondeuse Kubota (type W721HTC PRO).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

DÉCIDE d'acquérir auprès des établissements précités une tondeuse d'un montant de 1 187,29 € (HT)

DONNE tout pouvoir au Maire pour prélever les sommes nécessaires sur les crédits inscrits à la section d'investissement du Budget Primitif 2009.

DÉCIDE de solliciter une subvention d'un montant le plus élevé possible auprès du Département.

REPLACEMENT DES PLATEAUX DE TABLES DE LA SALLE DES FÊTES

Monsieur le Maire expose que nous devons prévoir le remplacement des plateaux des tables utilisées durant les diverses manifestations organisées à la salle des fêtes.

En effet ces matériels achetés il y a une quinzaine d'années nécessitent cette opération de rénovation.

La société Souvignet a établi un devis d'un montant global de 3 255 € (H.T) et 3 892,98 € (HT).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

DÉCIDE d'autoriser Monsieur le Maire à confier à l'entreprise précitée la rénovation des tables pour un montant de 3 255 € (H.T) et 3 892,98 € (T.T.C).

DÉCIDE d'autoriser Monsieur le Maire à inscrire les crédits nécessaires sur la section d'investissement du Budget Primitif 2010.

DÉCIDE de solliciter une subvention d'un montant le plus élevé possible auprès du Département.

REPRISE DU PAVAGE ET REFECTION DE JARDINIÈRES SUR LA PLACE VALENTIN ABEILLE

Monsieur le Maire expose qu'il s'avère nécessaire, afin de préserver la sécurité des usagers sur la Place Valentin Abeille de notre ville, de rénover partiellement le pavage et d'assurer également la réfection de jardinières.

La société « Save Prestations Services » nous a transmis un devis d'un montant global de 6 298 € (HT) concernant ces divers travaux.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

DÉCIDE de confier à l'entreprise précitée les travaux de rénovation de la place pour un montant de 6 298 € (HT)

DÉCIDE d'autoriser Monsieur le Maire à prélever les crédits nécessaires sur la section d'investissement du Budget Primitif 2009.

REALISATION D'UN DALLAGE EN BETON SUR LA PLACE VALENTIN ABEILLE

Monsieur Le Maire expose :

Nous devons envisager de remplacer par un dallage en béton le sol sablé réalisé il y a de nombreuses années sur la partie centrale de la place Valentin Abeille.

En effet ce nouveau sol sera d'un entretien plus facile et offrira également de meilleures conditions d'utilisation et de circulation à la population.

La société BRISOL nous a transmis un devis d'un montant de 30.580. € (H.T) concernant ce programme de travaux.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré

DECIDE d'effectuer la rénovation de la partie centrale de la place Valentin Abeille pour la somme de 30.580 € (H.T).

DECIDE d'autoriser Monsieur Le Maire à prélever les crédits nécessaires sur la section d'investissement du BP 2009.

DECIDE de solliciter une subvention d'un montant le plus élevé possible auprès du Département.

ACQUISITION DE DIVERS MOBILIERS URBAINS ET DE BARRIERES DE PROTECTION

Monsieur Le Maire expose :

Nous avons décidé d'assurer la réfection des sols de la place centrale de notre ville. (Place Valentin Abeille)

Dans le cadre de cette opération de mise en valeur de notre ville, nous devons également remplacer les bornes de protection installées autour de la place par des barrières de protection plus solides et offrant une meilleure sécurité aux usagers.

Nous devons également envisager l'installation de bornes et de corbeilles afin de rendre cette place agréable pour la population ainsi que pour les touristes.

Les devis proposés par diverses sociétés sont les suivants :

- **Société JARCO :**
Barrières et matériels divers : coût : **6 530.92 € (H.T)**
- **Société BENITO France :**
Bancs et bornes : coût : **3 515.36 € (H.T)**
- **Société SQUARE :**
Corbeilles : coût : **4 742 € (H.T)**

Le coût global des investissements est d'un montant de **14. 788.28 € (H.T)** et **17.686.78 € (T.T.C)**.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

DECIDE d'autoriser Monsieur Le Maire à acquérir auprès des sociétés précitées les divers mobiliers urbains et matériels divers pour un coût total de **14.788.28 € (H.T)**.

DECIDE d'autoriser Monsieur Le Maire à prélever les crédits nécessaires sur la section d'investissement du BP 2009.

DECIDE de solliciter une subvention d'un montant le plus élevé possible auprès du Département

CREATION D'UNE REGIE MUNICIPALE DE RECETTES POUR LA VENTE DES TICKETS REPAS DE LA CANTINE SCOLAIRE

Monsieur Le Maire expose :

Les services du Trésor Public nous ont informé qu'ils ne pouvaient plus, pour des raisons réglementaires, assurer la vente des tickets repas de la cantine scolaire dans les locaux.

Nous devons en conséquence prévoir la création d'une régie municipale au sein de la Mairie.

Les agents des services comptables de notre collectivité seront chargés de la vente de ces carnets de tickets aux familles dont les enfants sont scolarisés dans nos écoles publiques.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

DECIDE de créer une régie municipale de recettes destinée à l'encaissement des recettes liées à la vente de tickets repas pour la cantine scolaire.

AUTORISE Monsieur Le Maire à prendre l'arrêté constitutif de régie ainsi que les arrêtés de nomination des régisseurs.

REFECTION DE LA COUVERTURE DE L'EGLISE

Monsieur Le Maire expose :

Des gouttières importantes ont été constatées sur la toiture de l'église et il est donc indispensable d'assurer des travaux de reprise d'étanchéité dans les meilleurs délais.

La Société Pyretherm a établi un devis de réfection de couverture d'un montant de **4 370.50 Euros (H.T)**.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

DECIDE de confier à l'entreprise Pyretherm les travaux de réfection de la toiture de l'église pour un montant de **4 370.50 € (H.T)**.

DECIDE d'autoriser Monsieur Le Maire à prélever les crédits nécessaires sur la section d'investissement du BP 2009.

DONNE tout pouvoir au Maire pour solliciter auprès du Département une subvention d'un montant le plus élevé possible.

REFECTION DE LA COUVERTURE DE L'ANCIENNE ECOLE DES PYRENEES

Monsieur Le Maire expose :

Il est nécessaire de réaliser rapidement la réfection de la toiture de l'ancienne école des Pyrénées où sont logées actuellement de manière gratuite diverses associations locales.

La Société Pyrètherm nous a transmis un devis d'un montant de **1 240.92 € (H.T)** relatif à ces travaux.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

DECIDE de confier à l'entreprise Pyrètherm les travaux de réfection précités pour un montant de **1 240.92 € (H.T)**.

DECIDE d'autoriser Monsieur Le Maire à prélever les crédits nécessaires sur la section d'investissements du BP 2009.

DECIDE de solliciter une subvention d'un montant le plus élevée possible, auprès du Département.

TRAVAUX D'ACCESSIBILITE POUR PERSONNES A MOBILITE REDUITE SUR LA RD 817

Monsieur Le Maire expose :

Des travaux d'accessibilité permettant une meilleure circulation des personnes à mobilité réduite ont été réalisés sur la RD 817 par les services du SIVOM.

La participation restant à la charge de la commune est d'un montant de **20.071.96 €** et pourrait être réglée au SIVOM sous la forme de remboursement d'annuités d'emprunt sur une durée de 10 ans.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

DECIDE d'autoriser Monsieur Le Maire à régler au SIVOM la participation financière d'un montant de **20.071.96 €** sous la forme de remboursement d'annuités, sur une durée de 10 ans, du prêt conclu par Monsieur Le Président du SIVOM au bénéfice de la collectivité.

DONNE tout pouvoir au Maire pour prévoir les crédits nécessaires sur le budget 2010 de la commune.

REFECTION DE LA CLOTURE ET DU PORTILLON DE L'ECOLE PRIMAIRE

Monsieur Le Maire :

Il est nécessaire, afin d'assurer la sécurisation de l'école et également la protection des enfants de remplacer la clôture et le portillon de l'école élémentaire du Courraou.

Le devis de fournitures établi par la Société FOURCADE est d'un montant de 3 578.20 € (H.T).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

DECIDE d'acheter auprès de la Société FOURCADE les matériels et fournitures nécessaires au remplacement de la clôture élémentaire du Courraou.

DECIDE de solliciter une subvention d'un montant le plus élevé possible auprès du Département.

DECIDE d'autoriser Monsieur Le Maire à prélever les sommes nécessaires sur les crédits inscrits sur le BP 2009.

REPLACEMENT D'UN VOLET ROULANT DANS LE LOCAL ABRITANT LE CLUB DU 3^{ème} AGE

Monsieur Le Maire :

Nous devons envisager de remplacer un volet roulant installé dans le local communal attribué de manière gratuite au club du 3^{ème} Age de la ville.

Monsieur BATMALLE artisan aux Tourreilles nous a transmis un devis d'un montant de **890 Euros**.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

DECIDE de confier à Monsieur BATMALLE les travaux de remplacement d'un volet roulant dans les locaux occupés par le club du 3^{ème} Age.

DECIDE de solliciter une subvention d'un montant le plus élevé possible auprès du Département.

DECIDE d'autoriser Monsieur Le Maire à prélever les sommes nécessaires sur les crédits inscrits sur la section d'investissement du BP 2009.

REPLACEMENT DES FENETRES ET LES VOLETS ROULANTS DE LA GENDARMERIE

Monsieur Le Maire expose :

Les fenêtres ainsi que les volets roulants des divers appartements de la gendarmerie de Montréjeau sont très détériorés et doivent être remplacés.

La Société « Alliage-Pose-Fermeture » nous a transmis un devis d'un montant de 32.960 € (H.T) et 34.772.80 € (T.T.C).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

DECIDE d'autoriser Monsieur Le Maire à réaliser, en plusieurs tranches, l'opération de remplacement des fenêtres et volets roulants de la gendarmerie.

DECIDE d'autoriser Monsieur Le Maire à prélever les sommes nécessaires sur les crédits inscrits sur le BP 2009.

AUTORISE Monsieur Le Maire à solliciter un prêt sans intérêts d'un montant le plus élevé possible auprès du Département.

REGLEMENT DE FACTURES EN SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET 2009

Monsieur Le Maire expose :

Nous devons régler à la société ESPES une facture d'un montant de 4 697.70 € concernant la fourniture d'une clôture destinée aux courts de tennis ainsi qu'une facture de 777.40 € relative à l'achat d'un portillon.

Ces factures comprenant divers petits matériels dont le coût est inférieur à 500 € (H.T) mais nous devons toutefois considérer le montant global de celles-ci afin d'effectuer le mandatement sur la section d'investissement du BP 2009.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur Le Maire à prélever les crédits nécessaires au règlement des factures précitées sur la section d'investissement du BP 2009.

ACQUISITION DE BUTS DE HAND-BALL

Monsieur Le Maire expose :

Il est nécessaire de remplacer les buts et les filets de Hand Ball situés dans le gymnase de notre commune.

La Société Casal-Sport nous a transmis un devis d'un montant global de **933.94 €** concernant la fourniture de ces matériels de sport.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

DECIDE d'autoriser Monsieur Le Maire à acquérir auprès de la Société Casal Sport les matériels de sport précités pour un coût de 933.94 € (H.T).

DECIDE d'autoriser Monsieur Le Maire à prélever les sommes nécessaires sur les crédits inscrits sur la section d'investissement du BP 2009.

DECIDE de solliciter une subvention d'un montant le plus élevé possible auprès du Département.

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION «C.C.C» - CIRCUIT CINEMATOGRAPHIQUE DU COMMINGES

Monsieur Le Maire expose :

L'association « C.C.C » Circuit Cinématographique du Comminges, gestionnaire de la salle de cinéma « Les Variétés » située sur notre commune sollicite de notre collectivité le versement d'une subvention exceptionnelle de **2 500 €** afin de pouvoir assurer, dans de bonnes conditions, la programmation des films jusqu'à la fin de l'année.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

DECIDE d'attribuer à l'association « C.C.C » une subvention exceptionnelle d'un montant de **2 500 €**.

AUTORISE Monsieur Le Maire à prélever les crédits nécessaires sur l'article 6574 de la section de fonctionnement du BP 2009.

DEMATÉRIALISATION DES ETATS DE PAIE

Monsieur Le Maire expose : conformément à la charte nationale partenariale la dématérialisation s'inscrit dans le respect de la libre administration des collectivités et est engagée de façon progressive et pragmatique.

Sur demande de Madame La Trésorière, en application de la convention du 20 février 2008 et du décret n° 2007-450 du 25 mars 2007, il est proposé au Conseil Municipal de dématérialiser les bulletins de paye (et les journaux de totalisation) pour :

- Simplifier et rendre plus efficace les procédures de mise en paiement
- Faciliter les recherches et les contrôles

- Economiser du papier, de l'encre

La dématérialisation des éléments concourant à la liquidation de la paye résulte d'un accord local écrit auquel sont parties prenantes : l'ordonnateur, le Trésorier payeur général et le comptable public ainsi que la Chambre Régionale des Comptes.

L'accord local précise notamment l'étendue, le contenu de la dématérialisation des éléments concourant à la liquidation de la paye, la date de mise en œuvre de la dématérialisation ainsi que les évolutions qui pourraient être apportées à court terme avec mention des échéances.

La dématérialisation porte sur la transmission ou la mise à disposition sur un support numérique les éléments concourant à la liquidation de la paye des agents en remplacement des états justificatifs actuellement produits (bulletins de paye, journal de paye ou états transversaux....) Elle concerne donc l'état liquidatif de paye et les pièces justificatives.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur Le Maire à signer l'accord local de dématérialisation des états de paye de la commune de Montréjeau.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité de ses membres présents et représentés le projet local,

AUTORISE Monsieur Le Maire à le signer et à prendre toutes les mesures nécessaires à sa mise en œuvre

Signatures des membres des présents

